

Lundi 12 mars 2018

Chers collègues,

L'année 2018 marque le point de départ du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 80 % des ménages, qui sera effectué par tiers, avec la perspective en 2020 d'une réforme en profondeur de la fiscalité directe locale qui devrait supprimer cet impôt.

J'ai donc le plaisir de vous inviter, dans le cadre des réunions d'information proposées par la commission Information-Formation de l'association des maires et des présidents d'intercommunalité de Meurthe-et-Moselle (ADM54), à une session sur :

La suppression de la taxe d'habitation :

une bonne nouvelle pour les collectivités ?

Mardi 10 avril 2018 de 16h à 18h30 au foyer municipal route nationale à MERCY-LE-BAS Mercredi 11 avril 2018 de 17h à 19h30 au siège de l'ADM 54 80, boulevard Foch à LAXOU

Au programme:

Le dégrèvement de la taxe d'habitation : Qui est concerné ? Qu'est-ce que cela représente dans votre collectivité ? Comment la compensation sera réalisée ?

Les incidences: Quid des abattements facultatifs mis en place et de leur évolution ? En cas d'augmentation des taux d'imposition, les contribuables qui devaient être exonérés redeviendront-ils assujettis à l'impôt ?

Vos priorités : Quelles actions mener pour optimiser les effets pour votre collectivité ? Comment agir sur les bases d'imposition et les locaux vacants pour augmenter vos ressources tout en diminuant la charge fiscale de vos contribuables ?

M. Gilles TESTUD, expert de la société ECOFINANCE, interviendra et répondra à vos questions. Il présentera également un outil logiciel simple à utiliser pour faciliter la connaissance de vos bases fiscales.

Je vous rappelle que nos sessions d'information sont gratuites et ouvertes à l'ensemble des élus ou agents territoriaux. Vous pouvez venir accompagné(e) d'élus de votre conseil ou de votre secrétaire de mairie ou DGS.

Inscrivez-vous sur le site internet www.adm54.asso.fr, onglet « mission formation » avant le vendredi 6 avril 2018 ou par mail à secretariat@adm54.asso.fr, avec le bulletin de participation ci-joint, en y portant les questions que vous souhaiteriez poser. L'inscription est obligatoire.

Dans l'attente du plaisir de vous retrouver et d'échanger avec vous, je vous prie de croire, chers collègues, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de la commission

Jean-Jacques PIÈRRET
Maire de MONTIGNY-SUR-CHIERS

Le plus beau des mandats mérite le meilleur des services